

CONSEIL COMMUNAL DU 29/10/2024

Présents :

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président ;

~~HOUDY Véronique, GELAY David, R'YADI Régis, D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Émérence,~~
Echevins;

BOITTE Marc, VEULEMANS René, COTTON Annie, HOYAUX Maryse, CASTIN Yves, SAUVAGE Patrick, ~~VERGAUWEN Philippe,~~ LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, SITA Giuseppe, MINON Cathy, PULIDO-NAVARRO Katia, DOGRU Nurdan, POELART Freddy, CAPRON Elie, VARLET Etienne, ~~CHEVALIER Ann,~~ BLONDEAU Philippe, ~~GOOSSENS Alexio,~~ DESSIMEON Patrice, Conseillers;

VERELST Nathalie, Directrice générale ff.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00 ; 21membres sont présents.

Madame l'Echevine Véronique HOUDY et Monsieur l'Echevin David GELAY sont excusés.

Madame la Conseillère Ann CHEVALIER ainsi que Messieurs les Conseillers Philippe VERGAUWEN et Alexio GOOSSENS sont absents.

Monsieur Stelvio ADDONIZIO, convié à prêter serment en qualité de Conseiller communal dans le cadre du remplacement de Monsieur Hubert CHAPELAIN, ne s'est pas présenté (voir le point 3.1 de l'ordre du jour).

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DECIDE par 20 oui et une abstention d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24/09/2024.

2. PETITION

Pétition relative à l'état de la rue Léopold - Notification

Le Conseil communal reçoit notification de ladite pétition.

3. CONSEIL COMMUNAL

3.1. Remplacement d'un Conseiller communal - Désistement de Monsieur ADDONIZIO Stelvio

PREND ACTE du désistement de Monsieur Stelvio ADDONIZIO à siéger au sein du Conseil communal. En vertu de l'article L1122-5 §2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le 12^e suppléant disponible de la liste MR précitée, Monsieur Laurent MICHAUX, sera convié à prêter serment en vue de siéger au sein du Conseil communal lors de sa prochaine séance, sous réserve qu'il réunisse encore à cette date les conditions d'éligibilité liées à cette fonction.

3.2. Modification de la composition des commissions de travail du Conseil communal - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité de modifier la composition des 1^{ère}, 3^e et 4^e commissions de travail du Conseil communal en y supprimant Monsieur Hubert CHAPELAIN, faute de pouvoir lui désigner un remplaçant.

4. ORGANISMES AUXQUELS LA COMMUNE EST ASSOCIEE

IMIO - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 05/11/2024 – Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 05/11/2024, à savoir :

1. Point sur le plan stratégique 2024-2026 ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2025 ;

5. PERSONNEL

5.1. Adhésion au contrat-cadre assurance hospitalisation collective proposé par le SFP – Service social collectif – Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité D'ADHERER au contrat-cadre assurance hospitalisation collective proposée par le SFP – Service social collectif à partir du 01.01.2026.

5.2. Allocation de fin d'année au personnel communal non enseignant - Année 2024 - Octroi-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité D'OCTROYER, au personnel communal non enseignant, une allocation de fin d'année pour l'année 2024, calculée conformément aux dispositions du statut pécuniaire.

6. COMPTABILITE

6.1. Rapport du Directeur financier sur sa mission de remise d'avis en application du CDLD article L1124-40 §4 – Prise de connaissance

Le Conseil communal prend connaissance du rapport du Directeur financier sur sa mission de remise d'avis.

6.2. Modifications budgétaires n° 2 - Exercice 2024 - Arrêt-Décision-Vote

DECIDE par 20 oui et une abstention d'arrêter, comme suit, les modifications budgétaires n°2 de l'exercice 2024.

7. DIVISION TRAVAUX

Aménagement des trottoirs des rues Duchâteau Frères, Latérale et place Albert Ier - PIC - PIMACI 2022-2024 - Phase projet du marché : projet modifié – Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Art 1^{er} : de faire procéder aux travaux d'aménagement des trottoirs des rues Duchâteau Frères, Latérale et place Albert Ier.

Art 2 : d'approuver le cahier des charges modifié et l'estimation s'élevant à 832.407,78 € HTVA – 1.007.213,41 € TVAC.

Art 3 : de passer le marché de travaux par la procédure ouverte.

8. ENSEIGNEMENT

8.1. Création d'un demi-emploi au niveau maternel - Ecole communale de Bois d'Haine, rue Happe

DECIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, au 01/10/2024, à l'école communale de Bois d'Haine, rue Happe (5242252802).

8.2. Création d'un demi-emploi au niveau maternel - Ecole communale de Manage, rue de Bascoup -

DECIDE à l'unanimité DE CRÉER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, au 01/10/2024, à l'école communale de Manage, rue de Bascoup (5242252801).

8.3. Suppression d'un demi-emploi au niveau maternel - Ecole communale de Manage, rue Delval -

DECIDE à l'unanimité DE SUPPRIMER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, au 01/10/2024, à l'école communale de Manage, rue Delval (5242252801).

8.4. Suppression d'un demi-emploi au niveau maternel - Ecole communale de Fayt-Lez-Manage, rue de la Goëtte -

DECIDE à l'unanimité DE SUPPRIMER UN DEMI-EMPLOI au niveau maternel, au 01/10/2024, à l'école communale de Fayt-Lez-Manage, rue de la Goëtte (5242252803).

8.5. Suppression d'un emploi et demi au niveau maternel - Ecole communale maternelle autonome de La Hestre, rue Léonard

DECIDE à l'unanimité DE SUPPRIMER UN EMPLOI ET DEMI au niveau maternel, au 01/10/2024, à l'école communale maternelle autonome de La Hestre, rue Léonard (5242252804).

9. PLAN DE COHESION SOCIALE

Convention de location entre la Commune de Manage et Centr'Habitat - Rue de la Petite Franchise, 29 Approbation-Décision-Vote

DECIDE par 20 oui et une abstention d'approuver la convention de location établie par Centr'Habitat srl relative au logement sis Rue de la Petite Franchise, 29, à usage du PCS.

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 20h02 et prononce le huis clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h10.

Par le Conseil,

La Directrice générale ff,
Nathalie VERELST

Le Bourgmestre,
Bruno POZZONI